



COMMUNE DE GRANCY

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2023

Concernant un crédit d'étude pour la mise en valeur de la parcelle communale n° 349

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Comme expliqué lors des deux derniers Conseils généraux, la Municipalité envisage la mise en valeur de la parcelle communale n° 349. Cette parcelle a été achetée par la commune de Grancy en 2018 à des fins de création d'une déchetterie et d'un local voirie, ainsi que l'éventualité de déplacer la station essence sur ce site. En effet, la déchetterie actuelle est devenue obsolète et ne correspond plus aux standards en la matière. Quant à la parcelle n°50, sur laquelle se situe le bâtiment du Battoir et qui abrite le local de la voirie ainsi que la station essence, elle est probablement vouée à une profonde mutation au cours des prochaines années. Le local voirie est en outre vieillissant et ne permet plus d'offrir de bonnes conditions de travail à notre employé communal. Tous ces éléments ont donc fortement encouragé la Municipalité d'apporter une solution quant à l'avenir de la déchetterie, du local voirie ainsi que de la station essence.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour répondre à cette problématique et la Municipalité est d'avis que la meilleure solution est d'offrir un espace de services performant à la population de Grancy au lieu-dit "La Corasse".

PROJET

Pour apporter des réponses concrètes aux idées évoquées, il est nécessaire de faire une étude détaillée. La Municipalité souhaite mandater un bureau, qu'elle choisira suite à la validation du préavis, pour les prestations suivantes:

- la prise de connaissance détaillée du contexte,
- l'analyse des intentions et des besoins de la Commune,
- l'élaboration de plans de l'ensemble du projet, y compris les calculs de volumes et de surfaces selon les normes applicables,
- la préparation du dossier d'enquête.

COUT DU PROJET

Offre de prestations honoraires + frais	Fr.	30'000.-
Offre d'étude construction bois + photovoltaïque	Fr.	15'000.-
Prestations géométriques	Fr.	10'000.-
Estimation des coûts de construction	Fr.	10'000.-
Préparation du dossier d'enquête	Fr.	35'000.-
Taxes, divers et imprévus	Fr.	10'000.-
TOTAL TTC	Fr.	110'000.-

FINANCEMENT

La Municipalité prévoit de financer ce crédit d'étude par les fonds disponibles en trésorerie.

CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- Vu le préavis municipal N° 1/2023
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder un crédit d'étude de Fr. 110'000.- à la Municipalité pour la mise en valeur de la parcelle communale n° 349;
- de financer les travaux par les fonds disponibles en trésorerie.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 janvier 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Michel Siegrist



La Secrétaire

Mirella Hofer